



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Affaire Mila

Question au Gouvernement n° 4128

#### Texte de la question

#### AFFAIRE MILA

**M. le président.** La parole est à Mme Maud Gatel.

**Mme Maud Gatel.** Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

En cette mi-juin, des centaines de milliers d'adolescents s'apprêtent à passer leur bac, quand d'autres profitent de la joie de se retrouver en terrasse. Ce sont des moments de vie auxquels Mila n'a plus accès car, depuis dix-huit mois, Mila est harcelée et menacée de mort pour avoir crûment critiqué une religion.

On peut ou non partager son opinion, mais elle n'a fait qu'exercer un droit, le droit à la liberté d'expression, ce qui lui vaut aujourd'hui de vivre en recluse et sous protection policière. Le courage infini de cette jeune femme force le respect (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem*), pourtant il ne doit pas suppléer la force de la loi de la République. Le combat de Mila doit être celui de tous les républicains, de la nation tout entière, une nation qui doit démontrer qu'elle non plus ne plie pas et qu'elle protège ses enfants.

Grâce au nouvel arsenal juridique, la justice a pu se saisir de l'affaire. Après des premières procédures l'an passé, treize personnes comparaissent actuellement pour harcèlement en ligne. C'est une première étape qui aura permis de rappeler que le délit de blasphème n'existe plus dans notre pays. Elle doit en appeler d'autres, pour responsabiliser encore davantage les plateformes, dont la passivité permet à la haine en ligne de prospérer.

C'est aussi un enjeu d'éducation. Monsieur le ministre, comment garantir à Mila son droit à l'éducation, et comment, dans la lignée de nos travaux, notamment de ceux de mon collègue Erwan Balanant, renforcer la lutte contre le cyberharcèlement ? Comment entendez-vous renforcer l'enseignement des principes fondamentaux de la République, en particulier de la laïcité : au pays de Voltaire, critiquer les religions ne signifie pas s'en prendre aux croyants. On a parfaitement le droit d'être choqué et en désaccord, mais pas de demander aux gens de se taire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Votre question est de la plus haute importance car elle met en exergue les enjeux républicains et démocratiques soulevés par l'affaire Mila. Celle-ci est un scandale car, au cœur de notre société, Mila est seule, harcelée au travers des réseaux sociaux, par des intolérants qui incarnent les forces de la mort, ces forces de la mort, qui veulent bâillonner la liberté d'expression, la démocratie et la République.

C'est pourquoi évidemment, dès le premier jour, je lui ai apporté mon soutien, comme d'ailleurs l'ensemble du Gouvernement, ainsi que je l'aurais fait pour toute personne menacée pour avoir exercé sa liberté d'expression.

Malgré cela, les forces de mort parviennent parfois à leurs fins, notamment au travers des réseaux sociaux. Cela doit être combattu dans tous les cas.

Concernant Mila, nous avons d'abord mis à disposition tout ce que nous avons pu en matière de suivi de sa scolarité. Nous sommes en contact avec elle, et je réaffirme le soutien concret que nous lui apportons. Le ministre de l'intérieur ensuite a mis en place les protections policières qui s'imposaient.

Au-delà de cela, la justice joue son rôle, en ce moment même. Sans faire de commentaire, je me permettrai néanmoins de dire que nous souhaitons qu'elle fasse preuve de fermeté vis-à-vis de ceux qui lancent des menaces de mort mais qui, chose intéressante, font moins les malins devant un tribunal.

Nous devons être encore plus déterminés dans notre volonté de montrer que la force est du côté du droit et de la République. L'inspecteur général Aubin vient de me remettre un rapport de la plus haute importance, car il va nous permettre de franchir une nouvelle étape dans l'éducation à la laïcité, grâce à la formation, initiale et continue, de l'ensemble des professeurs et au déploiement de nos équipes « valeurs de la République ».

En matière de lutte contre le cyberharcèlement, un plan doit également nous conduire à améliorer l'encadrement des plateformes et des réseaux sociaux.

Nous sommes fermement résolus à ce que la République soit la plus forte et à ce que notre démocratie reste le lieu du droit et de la liberté d'expression. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maud Gatel](#)

**Circonscription :** Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4128

**Rubrique :** Religions et cultes

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juin 2021](#)